

## ASSEMBLEE NATIONALE

20 décembre 2005

---

### DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 227

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 15**

*(Art. L. 342-3-1 du code de la propriété intellectuelle)*

Dans le dernier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« au collège des médiateurs prévu »

les mots :

« à l'autorité prévue ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.